



# DIAGNOSTIC MEDICAL D'ORIENTATION

A remplir par le médecin psychiatre procédant  
à la validation du diagnostic d'orientation

**Rappel :** sont éligibles à l'admission dans le dispositif « Un Chez Soi d'Abord », les personnes répondant aux critères suivants :

- Être en situation d'itinérance absolue ou de logement précaire (Cf. définition au dos)
- Avoir une pathologie mentale relevant du groupe diagnostic : schizophrénie ou autres troubles psychotiques
- Avoir des besoins sanitaires et sociaux élevés nécessitant un accompagnement intensif

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

**Présente une pathologie relevant du groupe  
diagnostic schizophrénie ou autres troubles  
psychotiques**

OUI

NON

**Diagnostic médical principal :**

**SUIVI PSYCHIATRIQUE**

OUI

NON

INCONNU

**Comorbidité somatique**

OUI

NON

**Comorbidité addictive**

OUI

NON

**Suivi addictologique**

OUI

NON

**Âge premiers troubles psychiatriques**

.....

**Nb. d'hospitalisation sous contrainte**

.....

**Nb. d'hospitalisation en psychiatrie**

.....

**Référent Sociale (Nom et Prénom)**

.....

**Médecin traitant (Nom et Prénom)**

.....

Date : ..... / ..... / .....

NOM Prénom du Médecin psychiatre :

Cachet et signature :

**L'itinérance absolue** est définie par le fait d'être « sans domicile fixe » depuis au moins 7 nuits et d'avoir peu de chances de se trouver un logement au cours du mois suivant.

Le fait d'être « sans domicile fixe » regroupe les lieux d'hébergement d'urgence et les endroits publics ou privés dont un être humain ne se sert pas d'habitude pour dormir régulièrement (par exemple à l'extérieur, dans la rue, dans les parcs, dans des entrées de portes, dans des véhicules stationnés, des squats ou des garages).

Les personnes qui sont sorties de l'hôpital dans lequel elles séjournaient depuis moins de 3 mois ou d'un établissement pénitentiaire, qui sont sans endroit où aller, et qui étaient en situation d'itinérance absolue avant leur séjour, sont considérées en situation d'itinérance absolue.

Etre en **situation de logement précaire** est défini comme le fait [d'avoir pour résidence principale un foyer d'hébergement d'urgence, un hôtel ou un hôtel meublé] **et** [d'avoir connu au moins deux épisodes d'itinérance absolue au cours de l'année écoulée ou un seul épisode d'itinérance absolue mais d'une durée d'au moins quatre semaines au cours de l'année écoulée]

Si vous avez des questions,  
Contacter Me GUERIOT ANNA  
Directrice du « Un Chez Soi D'abord »  
**commission63@unchezsoi.fr**